

Le 11 février 2025

**Ce calendrier annule et remplace celui
signé du 28 janvier 2025**

M1 BPA – ANNEE 2024/2025

EPREUVE	DATE ET HORAIRE	ENSEIGNANT	SALLE
ECONOMIE DES MARCHES FINANCIERS	11 FEVRIER 2025 10H – 11H30	Matthieu LLORCA	202 D/L
FINANCE VERTE	12 FEVRIER 2025 9H – 10H30	Matthieu LLORCA	318 PEG
ECONOMIE DES MARCHES FINANCIERS	14 FEVRIER 2025 16H30 – 17H30	Fabrice HERVE	102 D/L

1. Les candidats doivent présenter leur carte d'étudiant à l'entrée de la salle d'examen.
2. L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou des enveloppe(s) contenant les sujets, aucune exception n'est tolérée.
3. Les étudiants devront déposer leurs sacs, trousse et cartables à l'entrée de la salle d'examen.
4. Il est strictement interdit de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur, d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve ; tout appareil électronique et/ou de communication à distance est interdit (aide-mémoire numérique, téléphone mobile, messagerie, agenda numérique, traducteur électronique, montre connectée, etc...), ils doivent être éteints et rangés au fond des sacs; toute fraude peut entraîner une sanction disciplinaire.
5. Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.
6. Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant le tiers du temps de l'épreuve une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche.
7. Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve. En vue d'assurer l'effectivité de cette règle, il est recommandé aux responsables de salle d'exiger des candidats qu'ils se lèvent à ce signal.

Maud LE BARBANCHON

Responsable de scolarité UFR DSEP et IAE

